BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 401

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

849 331 194 RCS Toulouse.
XANADU.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 610.00 EUR.
Adresse : 9, place Saint-Etienne, 31000 Toulouse.
Précédent propriétaire : 849 331 194 RCS Toulouse. **XANADU.**
Oppositions : Article L.236-26 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de scission nationale. Société scindée : XANADU Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 9 place Saint-Etienne 31000 Toulouse Capital : 610.00 EUR Numéro unique d'identification : 849331194 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Société bénéficiaire de la scission : INTELLIGENCE MEDIA CONNECT Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 8 port Saint-Sauveur 31000 Toulouse Capital : 55000.00 EUR Numéro unique d'identification : 829670447 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : actif de 194621.00 EUR - passif de 94417.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : En rémunération de cet apport, la Société Bénéficiaire augmenterait son capital de 6.110 euros par la création de 611 actions d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune, entièrement libérées et attribuées en totalité à la Société Apporteuse. Fiscalement et comptablement, cet apport partiel d'actif prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2026. Toutes les opérations, actives et passives, dont les biens apportés ont pu faire l'objet, effectuées entre le 31 décembre 2025, date d'arrêté des comptes de référence et le jour de la réalisation définitive de l'apport, seront prises en charge par la Société Bénéficiaire. La Société Apporteuse ne serait pas tenue solidairement au paiement des dettes prises en charge par la Société Bénéficiaire. Les créanciers de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition à l'apport dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14, R.236-8 et R.236-10 du Code de commerce. L'apport est soumis à l'approbation du projet d'apport par la décision de l'associée unique de la Société Apporteuse et par la décision de l'associée unique de la Société Bénéficiaire de l'apport. Il s'agit d'un projet de traité d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions. Montant de la prime de fusion / scission : 94094.00 EUR. Date du projet commun de scission : 30.06.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société XANADU : 10.09.2026 (au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE). Pour la société INTELLIGENCE MEDIA CONNECT : 10.09.2026 (au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE)..